

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 12 décembre 2018 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Julie MORAND, excusée.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Christian DAVAT à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Madame Cécile TRAHAND demande à ce que soit apporté plus de détails concernant la subvention allouée par le Département de la Savoie au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDEC) pour le dossier d'adressage. Une demande de subvention avait été déposée en juin 2018 pour le projet d'adressage communal, de signalétique économique locale et de mobilier urbain. Une subvention d'un montant de 17 619 € a été accordée à la commune.

Cependant, la commune avait déposé d'autres dossiers au titre du FDEC les années antérieures, dossiers qui ont été réalisés à moindre coût par rapport à la demande de subvention. Nous avons donc perçu des subventions trop élevées par rapport aux coûts des travaux réalisés. Nous devons la somme de 9 019 € aux services du Conseil Départemental. Cette somme a été retenue lors du versement de la subvention relative aux travaux d'adressage, c'est pourquoi nous n'avons perçu que 8 600 €.

Le conseil municipal, APPROUVE, à dix voix pour et une voix contre, le procès-verbal de cette séance.

1° Projet de passerelle sur le nant de Saint François entre Arith et Lescheraines : présence de Monsieur Benoît TIBERGHEIN du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

La Fédération Française de Randonnée souhaite redynamiser le GR96 qui deviendrait GR des 3 lacs, depuis le lac de Genève jusqu'au lac du Bourget. Le nouveau tracé proposé prévoit un passage du GR des 3 lacs par Annecy, puis Bellecombe en Bauges, Le Châtelard, Lescheraines, Arith et Le Revard avant une descente sur Aix-les-Bains. Toutes ces étapes sont dotées d'hébergements pouvant accueillir les randonneurs.

Sur les territoires communaux d'Arith et de Lescheraines, le tracé précis envisagé entièrement sur domaine public, pour homologation en GR par la FFRandonnée en 2019 est le suivant : Pont Picot/plans d'eau des Iles du Chéran/Eglise de Lescheraines/La Pallud/chez Mégoz/scierie Joly/nant de St François/D62/Les Cellières/Grand Buisson/gîte de la Fruitière.

Ce tracé sera donc balisé GR blanc/rouge par le Parc dans le cadre de sa mission sentiers.

Il sera ensuite entretenu par le Parc au fil des ans pour permettre le passage des randonneurs.

La jonction entre Arith et Lescheraines nécessite de traverser le nant de Saint François.

La reconnaissance de terrain sur les deux communes a permis d'identifier le site d'une ancienne passerelle aujourd'hui disparue, au droit de chemins ruraux sur les deux communes.

Le projet prévoit la création d'une nouvelle passerelle de type suspendue, d'une portée prévisionnelle de 20 mètres et à 3m50 au-dessus du lit du ruisseau.

L'équipement sera réalisé en maîtrise d'ouvrage du Parc et reviendra ensuite dans le patrimoine de la commune d'Arith, à hauteur de 50 %. En partenariat avec le PNR, l'entretien à moyen et long terme sera assuré avec la commune de Lescheraines selon une convention qui reste à établir.

Calendrier prévisionnel :

- Étude hydraulique et avant-projet de passerelle, hiver 2018-2019
- Création des culées, pose de la passerelle, requalification des chemins et passages de parcs : été 2019

Dépenses estimées du projet : de 30 000 € à 40 000 €.

Financement : programme d'action Parc 2019 (Région/département Savoie/autofinancement Parc).

Après avoir pris connaissance du projet de tracé GR3lacs et de passerelle sur le nant de St François, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à huit voix pour et deux abstentions :

- AFFIRME son intérêt pour ce projet sur le territoire de la Commune,
- APPROUVE le tracé prévu pour le nouveau GR des 3 lacs,
- APPROUVE sa mise en œuvre, en Maîtrise d'Ouvrage du Parc naturel régional du Massif des Bauges,
- S'ENGAGE à suivre le projet et participer à la validation des choix techniques qui lui seront proposés,
- S'ENGAGE à récupérer à terme l'équipement passerelle dans le patrimoine communal, à hauteur de 50 %. En partenariat avec le PNR, l'entretien à moyen et long terme sera assuré avec la commune de Lescheraines selon une convention qui reste à établir,
- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour prendre les décisions nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet.

2° Tarifs 2019 : après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

✚ Appartements (augmentation selon les indices de l'INSEE) :

- n° 1 : 434,94 €
- n° 2 : 325,17 €
- n° 3 : 334,50 €
- n° 4 : 321,04 €
- bâtiment atelier relais : 459,40 €
- local atelier relais : 263,77 € HT
- local atelier relais : 136,18 € HT
- appartement bâtiment mairie école : 663,60 €

✚ Concession cimetière : 185 € / le m2

✚ Concession case columbarium : 500 €

✚ Déneigement : 12 € le passage

✚ Location salle polyvalente :

- Salle seule : 120 €
- Salle et cuisine : 220 €
- Forfait chauffage : 20 €
- Nettoyage (lorsque la salle n'est pas rendue en parfait état de propreté) : 50 €

Les associations d'Arith ou d'Arith-Lescheraines pourront disposer de la salle polyvalente à titre gratuit.

Les associations intercommunales pourront disposer de la salle (sans la cuisine) pour un montant de 50 €.

Nous avons reçu un courrier de la part de Stéphanie Royer, qui propose des cours de yoga à la salle polyvalente, concernant le tarif de location de cette salle pour l'année 2019-2020. Afin de pouvoir se prononcer, les conseillers municipaux, souhaitent avoir des éléments de

bilan sur la période de septembre 2018 à juin 2019. Un courrier lui sera adressé dans ce sens. Dès réception de ces données, le tarif de location de la salle polyvalente sera rediscuté. D'autre part, si Madame Royer souhaite pouvoir accueillir plus de personnes à ses cours, le conseil municipal l'autorise à déplacer les tables qui sont utilisées pour la cantine à condition qu'elles soient remises en place à la fin des cours.

- ✚ Eglise : forfait de 50 € pour le chauffage lorsqu'elle est utilisée pour des concerts dont l'entrée est payante.

3° Travaux :

- ✚ Projet d'adressage communal : les panneaux de rue ont été installés par l'entreprise et l'agent communal. Suite à un problème de calendrier de l'entreprise, les numéros de maison ont été posés plus tôt que prévu. Au début de sa tournée, l'entreprise a posé quelques plaques de maison sur les boîtes aux lettres alors qu'elles devaient être fixées sur la maison. Il a été demandé à l'entreprise de ne poser les numéros de maison que si le propriétaire était présent. Il manque une plaque de rue « Route de Saint François » (qui sera disposée sur le même poteau que celui de la « Route des Côtes » de façon à être visible en venant de Cusy). Un panneau « Route de Côte » a également été recommandé pour le mettre à l'entrée du village (en venant de Lescheraines). Cécile Trahand va demander à Monsieur Gilles Antoine, Société Envergure, de venir en mairie faire le point de ce dossier avec la commission ad hoc.
- ✚ Travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche, montée de Lachat : l'entreprise Aillon TP a reçu le courrier de renonciation du marché. L'entreprise Verdis se propose de venir en mairie le 14 décembre 2018 avec une personne du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.
- ✚ Plancher salle polyvalente : le plancher est vieillissant, un enfant a eu une écharde dans le pied pendant le temps de la garderie. Le conseil municipal réfléchit à un projet de rénovation de la salle : sol, murs, fenêtres ... Jean-Philippe Fraix-Burnet doit contacter Monsieur Arizio pour une étude.

4° SIVU : afin de pouvoir gérer les compétences non reprises par Grand Chambéry (enfance-jeunesse des Bauges), il a fallu trouver une solution consistant en la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Pour cela, il est nécessaire que chacune des 14 communes délibèrent en ce sens, après quoi le Préfet émettra un arrêté de création pour application au 1^{er} janvier 2019.

Sur le plan financier une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a défini un montant provisoire afin de permettre à ce syndicat de fonctionner. Le montant définitif est en cours de négociation.

Le SIVU ayant une vocation unique, il reste à traiter le cas des locaux de la gendarmerie qui pourraient être repris par un SIVU de Challes-les-Eaux.

Par ailleurs la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) non reprise par Grand Chambéry sera rétrocédée à chacun des maires à compter du 1er janvier 2019.

Monsieur le Maire informe qu'une loi impose aux EPCI de traiter le sujet des eaux pluviales. Grand Chambéry a donc créé un service pour prendre en compte ces exigences règlementaires. Les frais correspondants seront supportés par toutes les communes de Grand Chambéry selon une répartition restant à définir.

5° Ecole : madame la directrice a adressé un courrier aux trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concernant la subvention annuelle de 2 500 € qu'elles allouent à l'école pour les sorties scolaires. Elle souhaiterait que cette somme soit portée à 65 € par enfant. Un projet des activités pour l'année 2018-2019 a été présenté lors du dernier conseil d'école. Il manquerait environ 1 700 € afin que tous les élèves puissent faire toutes les sorties ski et piscine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal d'Arith seraient favorables à l'augmentation de cette subvention mais cette décision devra être prise conjointement avec les communes du Noyer et de Saint François de Sales.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, les trois communes du RPI avaient décidé de partager, par tiers pour chaque commune, les frais de location de matériel de ski pour les élèves du RPI et propose de reconduire cet arrangement pour la saison 2018/2019, ce qu'accepte le conseil municipal.

Projet « Transpiano » (projet artistique et culturel itinérant dans le cœur du massif des Bauges qui devrait avoir lieu le week-end des 06 et 07 juillet 2019 financé en partie par le PNR du Massif des Bauges) : au vu du coût financier restant à charge et de l'aspect opérationnel de ce projet, la commune a décidé de ne pas donner suite. Seules les communes de Saint François de Sales et du Noyer seraient, quant à elles, parties prenantes. Ce projet prévoyant d'impliquer les enfants du RPI, ces deux communes auraient souhaité qu'Arith adhère au projet.

6°: des délibérations initiées par l'Association des Maires Ruraux de France ont été présentées au conseil municipal et ont été votées à l'unanimité.

7° Questions diverses :

- ✚ ONF : le poste de triage de Lescheraines qui a en charge la gestion des bois communaux d'Arith - Bellecombe en Bauges - La Motte en Bauges - Le Châtelard - Lescheraines est toujours vacant.
- ✚ La commune décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.
- ✚ Madame Chantal Morand nous a fait part du fait que les feuilles et fruits des pruniers situés dans le pré de l'ancien presbytère tombent chez elle. Le conseil municipal décide de les couper.
- ✚ Il est convenu qu'un courrier sera adressé aux propriétaires dont les arbres situés en bordure de voirie gênent.
- ✚ Nous recontacterons ERDF afin de connaître leur date d'intervention pour le changement du poteau (qui est creux) vers le local technique ainsi que pour la réparation du coffret à Bourchigny.
- ✚ Plusieurs personnes nous ont signalé le nombre important de déjections canines sur la pelouse devant l'église.
- ✚ 30 millions d'amis demande aux collectivités de se positionner sur les demandes d'installation des cirques avec présences d'animaux sauvages. La commune ne souhaite pas le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre GERARD

